



# Scod'le tri

N°5 Hiver 2024

## Le mot du Président



Le syndicat, depuis sa création en 1973, a vu son territoire d'intervention évoluer en fonction des changements intervenus au sein de ses collectivités adhérentes, qui sont : la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes, la Communauté de Communes du Pays de Villersexel et la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois.

Aujourd'hui, les services du Scodem assurent chaque semaine la collecte des déchets ménagers (bacs gris/vert et bacs jaunes) pour 109 communes soit près de 30000 habitants.

Aussi, c'est avec plaisir que **notre syndicat va accueillir 6 nouvelles communes dans son périmètre au 1<sup>er</sup> Janvier 2025** situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois : Echenoz-le-Sec, La Demie, Le Magnoray, Neurey-lès-la-Demie, Valleriois-Lorioz et Vellefaux. L'intégration de ces 6 communes dans les tournées va engendrer un changement de jour de collecte pour quelques communes, pensez à vérifier sur votre nouveau calendrier 2025 !

Ce nouveau périmètre va induire un dimensionnement très respectable à notre territoire.

La confiance accordée par les Communautés de Communes en déléguant la collecte des déchets ménagers au Scodem permet aujourd'hui de mutualiser les investissements et les coûts de fonctionnement, optimisant ainsi le service.

Il incombe désormais au Scodem d'optimiser au mieux ses nouveaux circuits de ramassage dans cet esprit.

Le monde du déchet a profondément évolué ces 50 dernières années. Nous sommes passés de la décharge sauvage à des systèmes de collecte et de traitement très performants en lien avec les déchets de plus en plus nombreux mis sur le marché et notre mode de vie désormais basé sur la (sur)consommation.

Ceci nous éloigne parfois des méthodes simples et de bon sens, moins coûteuses.

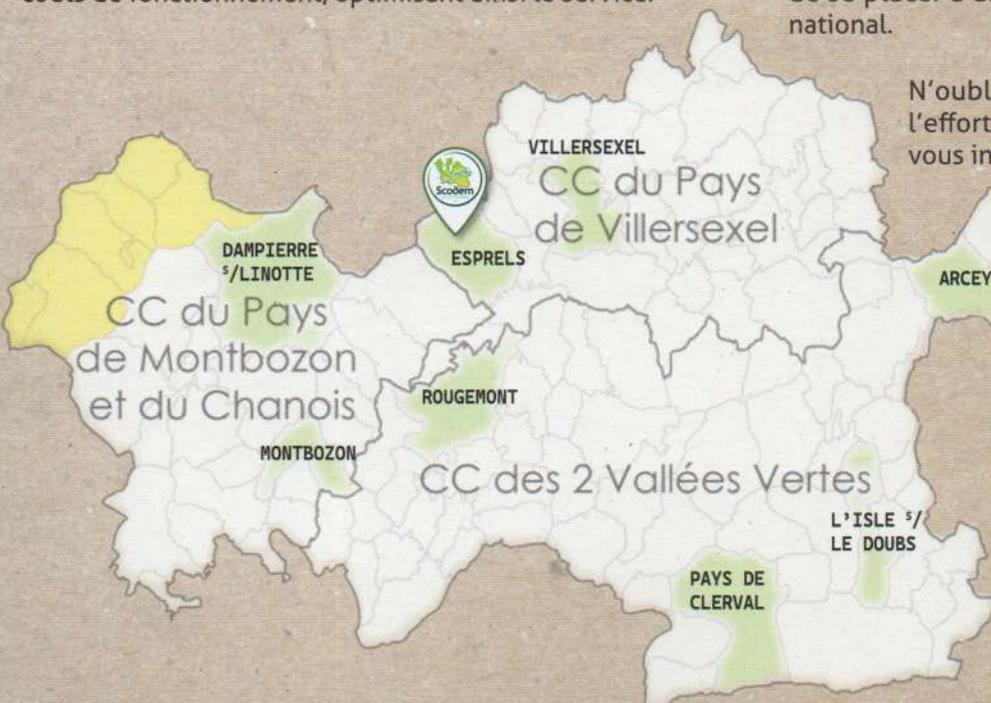
Dans ce sens, les collectivités en charge de la gestion des déchets doivent donc gérer leur budget avec cette contrainte, à laquelle s'ajoutent les dispositions réglementaires, les normes toujours plus draconiennes et les dérives de certains usagers privilégiant la facilité à l'effort collectif.

A l'échelle locale du Scodem pour la collecte et du SYTEVOM (syndicat mixte pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des déchets ménagers) pour le traitement de nos déchets ménagers, nos équipements modernes et adaptés permettent de se placer à un niveau de performance correct au rang national.

N'oublions pas que ce résultat dépend aussi de l'effort de chaque citoyen. Vous en remerciant, je vous invite donc à le poursuivre.

C'est sur ces encouragements que le personnel et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année 2025. Tentons ensemble de garder une approche bienveillante face aux défis de demain.

Le Président,  
Alain BIZZOTTO



# Pour aller plus loin... adoptez la règle des 5R

**REFUSER :** refuser ce dont on n'a pas besoin, refuser les objets/emballages à usage unique ou encore refuser les objets non valorisables.

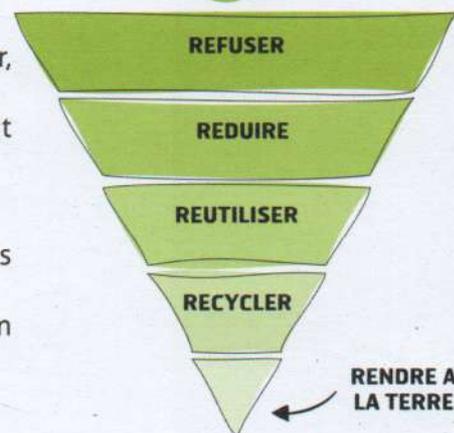
**RÉDUIRE :** n'acheter que les quantités nécessaires et éviter le gaspillage.

**RÉUTILISER :** privilégier les objets/emballages réutilisables, louer, emprunter, acheter d'occasion, réparer ou encore donner !  
Un réseau de ressourceries/recycleries est en place sur le territoire : pour tout renseignement, rendez-vous sur le site [www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)

**RECYCLER :** trier vos déchets pour donner une seconde vie aux matières valorisables et éviter de puiser dans les matières premières.  
L'info-tri, signalétique déployée sur de nombreux produits indique de façon claire comment trier les produits et leurs emballages.  
Pour en savoir plus [www.quefairedemesdechets.gouv.fr](http://www.quefairedemesdechets.gouv.fr)

**RENDRE A LA TERRE :** composter la matière organique.

## LA RÈGLE DES 5 R



## Les bonnes pratiques de présentation des bacs !

- # Sortez votre bac la veille au soir de la collecte.
- # Les bacs doivent être présentés sur le domaine public : sauf autorisation, les services du syndicat ne doivent pas circuler ou manœuvrer sur les propriétés privées.
- # Les bacs présentés ne doivent pas entraver la circulation routière.
- # N'attachez pas votre bac avec un tendeur, chaîne, ficelle ou autre pour éviter qu'il ne tombe en cas de grand vent, car ce système est dangereux pour les agents de collecte.
- # Ne présentez pas votre bac à proximité d'un obstacle ou trop loin de la chaussée.
- # Anticipez la bonne collecte de votre bac en cas de travaux : présentez-le à l'intersection de la voie circulaire la plus proche. Le passage d'un véhicule classique ou encore des camions de chantier dans une rue en travaux ne signifie pas que le véhicule de collecte sera en capacité de faire de même !
- # Veillez au bon stationnement de vos véhicules afin de laisser la voie publique libre d'accès au véhicule de collecte.
- # Procédez à l'élagage et l'entretien des haies et des plantations vous appartenant : il incombe au propriétaire (ou locataire) de veiller à ce que rien ne dépasse de sa propriété sur le domaine public. **La responsabilité de l'utilisateur peut être engagée en cas de dommages causés sur le véhicule de collecte.** Compte tenu des gabarits des camions, le règlement de service de collecte des déchets ménagers du Scodem prévoit : largeur 2.50 m et hauteur 4 m.



Retrouvez des informations complémentaires au service de collecte des déchets sur votre territoire :  
- sur le site de votre Communauté de Communes : [www.cc2vv.fr](http://www.cc2vv.fr), [www.cc-villersexel.fr](http://www.cc-villersexel.fr) ou encore [www.ccpmc.fr](http://www.ccpmc.fr) (mouvements des usagers, gestion de la facturation...),  
- sur le site du SYTEVOM : [www.sytevom.org](http://www.sytevom.org) (valorisation, déchetteries, compostage, ressourceries...)



Scodem des 2 Rivières : 41 bis, rue de la Gare 70110 ESPRELS - tél. 03 84 20 37 10 - [contact@scodem.fr](mailto:contact@scodem.fr)  
Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi et jeudi : 9h/12h - 14h/16h - mercredi et vendredi : 9h/12h  
Numéro ISSN 2826-8032

concept 70200 LURE - 03 84 30 12 00 IMPRIM'VERT



Suivez l'actualité et les alertes du SCODEM des 2 Rivières avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur [app.panneaupocket.fr](http://app.panneaupocket.fr)  
 Disponible gratuitement sur